
2 *Augustin en son temps*

La famille d'Augustin

Une famille peut-elle permettre l'émergence d'une expérience religieuse authentique ? Peut-il y avoir dans une même famille des membres qui ne partagent pas la même foi ? Quel doit être le rôle des parents dans la transmission de la foi à leurs enfants ? A-t-on le droit de vagabonder dans des quêtes spirituelles diverses avant d'embrasser définitivement une religion institutionnalisée ?

Ces questions ne datent pas d'aujourd'hui. Elles illustrent la situation d'une des familles les plus célèbres du V^e siècle, celle d'Augustin : le père est païen, la mère est chrétienne, et le fils est non-baptisé. Aujourd'hui, nous nous désolons peut-être de l'insouciance d'un grand nombre de parents qui ne se préoccupent plus de l'éveil à la foi de leurs enfants. Ou bien on s'insurge trop vite contre ces parents qui ne laissent pas leurs enfants choisir la foi qui leur convient. Augustin a connu ce dilemme : d'un côté il avait un père indifférent, et de l'autre une mère trop pressante.

D'une manière générale, l'institution familiale du temps d'Augustin n'est pas simplement le lieu de la subsistance matérielle, elle est aussi la première institution qui donne des repères moraux et des valeurs religieuses. On oublie trop rapidement que le premier berceau de l'expérience spirituelle n'est pas l'Eglise, en tant qu'institution religieuse, mais la famille, « première cellule » de cette Église. La famille est la forme basique de l'expérience religieuse. Cela peut paraître paradoxal, car l'expérience religieuse se vit dans le cadre d'une institution religieuse. Or, il nous semble important de rappeler qu'aujourd'hui comme hier, la famille reste le premier catalyseur de la foi.

1 La composition de la famille

Dans le monde occidental actuel, le modèle classique de la famille que nous avons en tête est celui de la famille nucléaire : un père et une mère, des frères et des sœurs. Encore que ce modèle soit aujourd'hui en profonde mutation. On peut bien sûr élargir ce cercle jusqu'à inclure les grands-parents, les tantes et les oncles ainsi que les cousins. C'est une conception de la famille d'abord basée sur les liens de sang et de la légitimité.

La notion de famille du temps d'Augustin est extensible ; on pourrait la décrire comme étant intermédiaire entre la tradition occidentale contemporaine de la famille nucléaire (qui se réduit aux parents et aux enfants) et la tradition orientale de la famille élargie. Commentant Jn 7,2-3, où l'évangéliste précise que les frères de Jésus montent à Jérusalem pour la fête juive des Tentés, Augustin se doit d'expliquer que ce ne sont pas de frères de sang : il s'agit d'une manière, orientale, de parler de l'Écriture :

« C'était en effet une coutume des Écritures de nommer *frères* tous les consanguins et les proches parents ; nos usages sont tous différents, comme notre manière de parler : qui en effet appellerait frères un oncle et le fils de sa sœur ? L'Écriture pourtant appelle frères ceux qui ont ce degré de parenté car Abraham et Lot sont appelés *frères* (cf Gn 13,8), alors qu'Abraham était l'oncle paternel de Lot, Laban et Jacob sont appelés frères (cf Gn 29,12), alors que Laban était l'oncle maternel de Jacob. Donc, quand vous entendrez parler des *frères* du Seigneur, pensez aux liens du sang qui les rattachaient à Marie, sans imaginer que celle-ci a donné le jour à d'autres enfants. » (*Traité sur l'Évangile de Jean* [= *Tr. in Io. eu.*] 28,3, Bibliothèque Augustinienne [= BA] 72, p. 573)

Au-delà de la signification de l'expression « frères de Jésus », cela nous montre que la famille élargie orientale n'est pas familière aux auditeurs d'Augustin, et que pour lui comme pour ses fidèles, un frère est un frère de sang.

Le nom de *familia* s'applique à tous les membres qui sont soumis à l'autorité du maître de maison, les enfants, bien entendu, mais aussi les esclaves. La famille ce sont donc toutes les personnes qui vivent sur une propriété familiale. L'esclave fait partie de la famille même si c'est à un degré différent. Ce qui n'équivaut pas à un traitement de faveur, loin de là, car le maître de la maison a le droit de vie et de mort sur chacun des membres de sa maisonnée, même sur son épouse et ses enfants.

Dernière composante de la *familia* antique, les locataires (*inquilini*). Dans les campagnes, les propriétés accueillent également ces travailleurs qui s'attachaient à un domaine, vivant et travaillant sous l'autorité du maître de la maison. A la différence des esclaves, ces travailleurs étaient libres, mais pouvaient aussi être chassés du domaine. Cette réalité permet d'expliquer les comparaisons qu'Augustin fait entre le statut de ces locataires et la condition humaine sur la terre, où nous ne sommes que de passage :

« Ici-bas, toutefois, où le maître de la maison doit te dire : Va, sans savoir quand le dira-t-il, sois toujours prêt. Or, tu seras prêt, si tu désires la demeure éternelle. Garde-toi de lui en vouloir, parce qu'à son gré il te dit: « Pars ». Il n'a point souscrit d'obligation envers toi, il ne s'est engagé à rien, et tu n'es point venu lui offrir une certaine somme d'argent, pour louer sa maison, un temps fixé: tu t'en iras quand le Seigneur voudra. C'est donc gratuitement que tu demeures aujourd'hui. » (*Commentaire sur le Psaume [= En. in Ps.] 38,21*)

En latin, le titre du maître de la maison est *paterfamilias* de la *domus* (la maison) tandis que la mère est la *matrona*. Le *paterfamilias* veille au respect de son autorité et fait en sorte que la paix et la concorde règnent au sein de sa maison, quitte à recourir à la violence. Augustin raconte un événement assez douloureux, où des esclaves complotent contre Monique auprès de sa belle-mère. Dans un premier temps, les esclaves réussissent à remonter la belle-mère contre sa belle-fille. Ce n'est que grâce à la patience et à la douceur de Monique que la belle-mère reconnaîtra ses torts. Elle ira alors dénoncer les médisances de ces servantes à son fils. La réaction de Patricius fut violente:

« Aussi Patricius, par déférence pour sa mère, par souci du bon ordre familial et dans l'intérêt de la concorde entre les siens, punit des verges les coupables dénoncées, au gré de la dénonciatrice » (*Confessions [= Conf.]. IX,9,20, BA 14, p. 111*)

2 Le statut social de sa famille

La famille d'Augustin vivait dans la province romaine de Numidie (Afrique du Nord) dans une petite bourgade qui s'appelait Thagaste, aujourd'hui Souk-Ahras dans l'est de l'actuelle Algérie. Ils sont citoyens romains, ce qui, en soi, est déjà un privilège par rapport à d'autres catégories sociales qui ne le sont pas. Le statut de citoyens romains a sans doute été obtenu par les ascendants de la famille de Patricius, des gens libres, vers 212, à l'occasion de l'édit de Caracalla, qui accorde cette citoyenneté à tous les hommes libres de l'Empire.

La famille, qui est de langue et de culture romaine, jouit également d'un bon statut social, enviable en tout cas pour la masse des *humiliores*, c'est à dire des personnes pauvres qui n'ont pas les privilèges d'une classe sociale supérieure. Les membres de la famille d'Augustin sont donc des *honestiores*, c'est à dire des petits propriétaires fonciers. De leur domaine, on connaît au moins l'existence d'une vigne, dans le voisinage de laquelle eut lieu le fameux épisode du vol des poires (cf. *Conf.* II,4,9). Pas tout à fait donc des « millionnaires » comme nous aimerions nous l'imaginer aujourd'hui, mais suffisamment fortunés pour se permettre d'avoir plusieurs esclaves et de payer les études très chères d'Augustin : « Augustin naquit à Thagaste, ville de la province d'Afrique, d'une famille curiale et de parents recommandables et chrétiens qui n'épargnèrent ni soins, ni dépenses pour le faire élever et instruire. » ¹

La mention de Possidius, auteur de la première biographie sur Saint Augustin, de « famille curiale » vient du fait que Patricius, de par son statut social, était *curialis*, c'est-à-dire conseiller principal de Thagaste. Or le premier critère d'éligibilité pour cette fonction est financier. On imagine mal quelqu'un à ce poste sans avoir un certain niveau de vie.

Dans les *Confessions*, il est question d'esclaves destinées uniquement au rôle de nourrices ou au rôle d'éducation des enfants. D'autres esclaves, sans doute, assurent les autres tâches domestiques :

« Me voilà donc accueilli par les consolations du lait humain; et ce n'est pas ma mère ou mes nourrices qui s'emplissaient le sein, mais toi qui me donnais par elles l'aliment de l'enfance..» (*Conf.* I,6,7, BA 13 p. 287).

Pourtant, déterminer le niveau de richesse de la famille d'Augustin s'avère compliqué. Dans la majorité des cas, l'entretien des esclaves se résume à la satisfaction de leurs besoins frugaux. Le fait de posséder des esclaves n'est pas obligatoirement la preuve d'une énorme richesse. Dans une lettre, Augustin estime la part du patrimoine familial à un vingtième des biens dont il assure la gérance en tant qu'évêque d'Hippone :

« Je n'ai pas l'air d'avoir laissé des richesses, mais de m'être enrichi, car mon bien paternel pourrait à peine être estimé la vingtième partie des biens de l'Église, dont je suis censé être le maître aujourd'hui. » (*Lettre* 126,7).

A quoi correspond un vingtième de ces biens ? Difficile de le savoir. Il représente indéniablement une certaine richesse pour une seule famille même si cela reste impossible de l'évaluer concrètement. N'oublions pas que la perception de la richesse varie aussi en fonction des périodes

de l'histoire. Augustin est le premier à brouiller cette perception lorsqu'il emploie tantôt le mot « modeste » tantôt le mot « pauvre » pour définir la condition matérielle de sa famille.

Dans les Confessions, il qualifie son père de citoyen très modeste qui doit faire de grands sacrifices pour payer jusqu'au bout les études de son fils. Et quand l'argent vient à manquer, Augustin n'a pas d'autre choix que d'interrompre ses études en attendant des jours meilleurs :

« Cette année-là, mes études étaient interrompues; on m'avait rappelé de Madaure, cette ville voisine où j'avais fait mon premier séjour hors de chez moi pour me former aux lettres et à l'art oratoire; et pendant ce temps, pour payer un séjour plus lointain, à Carthage, des fonds se préparaient; mon père y apportait plus de cœur que de moyens, étant un citoyen de Thagaste très modeste » (*Conf.* II,3,5, BA 13 p. 339)

Augustin n'a que quinze ans lorsqu'il passe une année entière à être désœuvré faute d'argent pour continuer ses études à Carthage. Plus étonnant encore, c'est le qualificatif de « pauvre ». Augustin a-t-il exagéré un peu son état ? La pauvreté se définit toujours en fonction d'un certain seuil qui change selon que l'on est dans un pays riche ou dans un pays pauvre. Dans le contexte du *Sermon 356*², où ce mot est employé, Augustin dénonce l'hypocrisie d'une partie des membres de son clergé qui, prétendant renoncer à leurs biens, continuent malgré tout de les administrer en cachette. C'est peut-être par rapport à ce détachement nécessaire à la vie monastique qu'Augustin se considère désormais comme quelqu'un de pauvre : Augustin est un homme pauvre, né de parents pauvres. Mais on peut comprendre aussi cette pauvreté comme une certaine forme de simplicité. Ce n'est pas la misère qu'Augustin est en train de prêcher, mais plutôt le détachement des biens.

² Sermon 356,16 : *Augustinum, id est, hominem pauperem, de pauperibus natum.*

3 *Les frères et les parents d'Augustin*

Combien de frères et sœurs Augustin a-t-il eus ? Nous connaissons au moins l'existence d'un frère et d'une sœur, mais nous ne pouvons exclure l'existence d'autres enfants. Nous ne pouvons pas non plus déterminer dans quel ordre Monique les a eus. Augustin parle simplement de sa mère qui a élevé avec soin et dévouement ses fils : « Tous ceux d'entre eux qui la connaissent trouvaient en elle ample matière à te louer, à t'honorer, à t'aimer, car ils sentaient ta présence en son cœur. » (*Conf.* IX,9,22, BA 14 p. 115)

Dans le livre intitulé *De beata vita*, Augustin nous donne le prénom d'un de ses frères qui s'appelait Navigius. On connaît très peu de choses de lui si ce n'est qu'il a accompagné Augustin en Italie avec deux autres de ses cousins Lartidians et Rusticus (*conf. De beata vita* I,5). Et dans une de ses lettres (*Ep.* 211,4), il mentionne également l'existence d'une sœur au prénom inconnu. Nous savons simplement que, devenue veuve, elle entre dans un monastère de femmes et devint par la suite abbesse de sa communauté.

Pour le reste, Augustin est plutôt discret. La présence de Navigius à côté de lui en Italie nous laisse deviner l'existence d'une relation cordiale. Navigius a-t-il voulu tirer profit de la célébrité de son frère ? A moins que ce ne soit Augustin qui ait voulu aider son frère et ses cousins. Le peu de données ne nous permet pas d'aller plus loin dans les suppositions ; il en est de même en ce qui concerne ses ancêtres³.

³ *Conf. I, 6,8; I,7,11; I, 8,13; I, 9,15.*

Le nom de son père, Patricius, est très courant dans le Bas-Empire. Il était païen mais il toléra la foi chrétienne de son épouse et celle de son fils. Ce fut d'ailleurs Augustin qui initia son père à la foi chrétienne, mais on peut y voir aussi l'influence très forte de Monique. Patricius resta catéchumène pendant toute sa vie, recevant le baptême juste avant sa mort en 372⁴. Augustin n'avait alors que 17 ans, sa mère 41.

⁴ *Conf. III, 4,7; IX, 9,22.*

Si la famille du côté de Patricius est païenne, celle de Monique est chrétienne. La consonance de son prénom indique une filiation berbère : Monnica est le diminutif de Monna, un nom indigène également très répandu dans la région. Après la mort de son mari, elle endosse de fait le rôle de *materfamilias*, une situation que la loi tolère, à défaut d'être reconnue de droit. Ironiquement, lorsqu'il deviendra évêque, Augustin condamnera cette pratique.

Le cas de la famille d'Augustin est symptomatique de l'évolution du contexte religieux après l'édit de Constantin en 313. Le christianisme devient religion d'État tandis que le paganisme se raréfie. Au début du Ve siècle Augustin peut se targuer du fait que la plupart des familles n'ont plus de membres païens et qu'un membre chrétien au moins existe dans chaque famille :

« Je sais une chose, et tous la savent comme moi, c'est que dans cette ville il y a beaucoup de maisons où il ne se rencontre pas un seul païen, et qu'il n'en est aucune où il n'y ait des chrétiens. Si même on y regarde de près; il n'y a même aucune maison où il n'y ait plus de chrétiens que de païens » (*Sermon [= S.]* 302,12).

On peut en conclure que les familles sont hétérogènes dans leurs croyances. La cohabitation de plusieurs religions sous un même toit est en

soi un exemple d'expérience religieuse familiale inédit. On ne s'étonnera pas de voir Monique, chrétienne « convaincue », porter des aliments aux tombes des martyrs. Ou bien Augustin qui passe quelques années chez les manichéens avant d'embrasser la foi chrétienne. Sans oublier Patricius, son père, qui a été païen avant de devenir chrétien. L'exemple de la famille d'Augustin est à l'image de cette Afrique du Nord plurielle où se côtoient des chrétiens, des païens, des manichéens, des donatistes, des pélagiens... dans une cohabitation plus au moins réussie en fonction des périodes de l'histoire.

4 Un fils et une compagne

Des années tumultueuses d'Augustin naît un fils dont le nom est Adéodat, ce qui veut dire « Dieudonné », un nom qui est assez courant à l'époque en Afrique. Adéodat est un enfant surdoué, on aurait pu rêver d'un Augustin bis si la mort ne l'avait fauché prématurément à l'âge de 17 ans vers 389 :

« Adéodat, le fils de ma chair et de mon péché. Tu avais fait de lui une belle œuvre : il avait environ quinze ans et déjà dépassait en intelligence bien des hommes graves et instruits. [...] J'étais saisi d'horreur sacrée devant son génie. » (*Conf.* IX,6,14, BA 14 p. 95)

Les éloges reparaisent de nouveau dans *De beata vita* où Augustin rêve d'un avenir brillant pour son fils: « Il y avait aussi avec nous le plus jeune de tous, mais d'une intelligence qui, si l'amour ne me trompe, promet de grandes choses, mon fils Adéodat » (*De beata vita* 1, BA 4/1, p. 62-63).

Adéodat est né à Carthage en 372 d'une liaison entre Augustin et une femme dont on ignore le nom. Il sera baptisé en même temps qu'Augustin et Alypius par l'évêque Ambroise dans la nuit de Pâque du 24 au 25 avril 387. Il meurt à l'âge de 17 ans, probablement d'un accident ou bien d'une maladie : « Tu t'es hâté de l'enlever à la vie de la terre » (*Conf.* IX,6,14, BA 14 p. 97).

Augustin fait la connaissance de la mère de son fils vers 370-371, au moment où il était étudiant à Carthage. C'est la période où Augustin « aimait à aimer » : « Je vins à Carthage et autour de moi, partout, crépitait la rôtissoire des honteuses amours » (*Conf.*, III,1,1, BA 13 p. 363). Augustin a gardé secret le nom de cette compagne. Une explication à ce silence viendrait du fait que cette femme est encore vivante au moment où Augustin écrit les *Confessions*.

Sans l'avoir jamais épousée, Augustin s'engage avec elle dans une relation plus stable : « En ces années-là j'avais une femme; ce n'était pas dans ce qu'on appelle l'union légitime que j'avais prise, mais je l'avais dépistée dans mes vagabondages passionnés dépourvus de prudence » (*Conf.*, IV,2,2, BA 13, p. 410-411).

Ils se promettent même une fidélité mutuelle : « Toutefois j'en avais qu'une, et je lui gardais aussi la fidélité au lit » (*Id.*). Leur liaison durera une quinzaine d'année, période pendant laquelle ils vivront dans un concubinage légal. Le droit romain accordait un statut juridique au concubinage.

En 386, l'entourage d'Augustin, et surtout sa mère, le presse pour le mariage: « Et l'on insistait sans se lasser pour me faire prendre une épouse » (*Conf.*, VI,13,23, BA 13, p. 567). C'est ce qu'on appelle un mariage honorable, c'est à dire un mariage d'intérêt dans le seul but de favoriser la carrière sénatoriale à laquelle il se destine. Sauf que la femme qu'il désire épouser est encore nubile et Augustin doit attendre deux ans pour qu'elle arrive à l'âge légal.

Mais, pour que le mariage puisse se faire, il faut qu'il se sépare de sa concubine qui était devenue entre temps un « obstacle au mariage ». La législation romaine ne permet pas de mariage avec une personne de condition sociale inférieure. C'est un épisode qu'Augustin a vécu douloureusement : « quand on arracha de mes flancs, comme un obstacle au mariage, ma compagne de lit habituelle, mon cœur, où elle adhérait, fut déchiré et blessé, et il portait une traînée de sang » (*Conf.*, VI,15,23, BA 13, p. 571). Augustin garde sous sa protection l'enfant naturel qu'il a eu avec cette concubine, tandis que cette dernière retourne en Afrique où elle ne connaîtra plus d'autre homme.

Conclusion

Nous ne sommes pas obligés de faire de la famille d'Augustin une famille modèle. Par contre, il nous semble important de souligner jusqu'à quel point le cadre familial qui fut le sien lui a permis de mûrir son propre cheminement de foi. Augustin nous rend sensibles à la dimension familiale et collective de la foi. Ceux qui embrassent la foi chrétienne ne sont pas des individus isolés, mais des membres d'une famille, si ce n'est parfois toute la famille.

Les portraits singuliers des membres de la famille d'Augustin nous montrent aussi que l'hétérogénéité des croyances ne doit pas être vue comme un obstacle ou comme une source de conflit, mais plutôt comme la preuve d'une capacité de tolérance et de « vivre-ensemble » nécessaires à toutes les époques et pour toutes les familles.

Mihai-Iulian Danca
Augustin de l'Assomption (Montpellier)

Bibliographie :

Saint Augustin, *Les Confessions*, coll. *Bibliothèque Augustinienne*, n.13-14, DDB, 1962.

Serge Lancel, *Saint Augustin*, Paris, Fayard, 1999, p. 17-30.

Joseph Lössl, « Augustine's family as a space of religious experience », *Augustiniana* 54 (2004), p. 401-515.

Goulven Madec, « Augustin et son fils », dans *Lectures augustiniennes*, Paris, Institut d'Etudes Augustiniennes, 2001, p. 43-49.

Kim Power, « Famille, parenté » dans *Encyclopédie Saint Augustin – La Méditerranée et l'Europe IV^e-XXI^e siècle*, Paris, Cerf, 2005, p. 601-603.

Brent Shaw, « The family in the late Antiquity: the experience of Augustine », *Past and Present* 115 (1987), p. 3-51.